

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Autorisation pour l'embarquement des marins tunisiens à bord des navires étrangers.

Conditions d'obtention

Dépôt du dossier.

Pièces à fournir

- Demande sur papier libre;
- Une copie du livret professionnel des gens de mer ou de la déclaration d'identité des gens de mer en cours de validité;
- Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin de travail désigné ou agréé par l'autorité maritime;
- Une copie du contrat d'engagement maritime signé par l'armateur et le marin et visé par l'autorité maritime.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier;- Etude du dossier;- Délivrance de l'autorisation.	Direction des Gens de Mer à l'Office de la Marine Marchande et des Ports.	Le jour même.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Les services centraux ou régionaux de la marine marchande.

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service : Lieu de dépôt du dossier.
--

Délai d'obtention de la prestation

Le jour même.

Références législatives et/ou réglementaires

Code du travail maritime promulgué par la loi n° 67-52- du 7 décembre 1967, tel que modifié par la loi n° 95-59 du 3 juillet 1995 (Article 2 (nouveau)).
--